

**Écoles élémentaire et maternelle regroupées
PRADO PLAGE**

122 rue du Commandant Rolland - 13008 Marseille – tél : 04 91 77 37 97

Procès Verbal - CONSEIL D'ÉCOLE - 1^{er} trimestre 2023 - 2024

Date et lieu : Mardi 7 novembre 2023 – 17h40 / 20h30 – Salle des maîtres - élémentaire

Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installation du conseil d'École - présentation des membres – rôle - attributions - règles de fonctionnement - Diffusion des informations aux familles 2. Effectifs actuels 3. Règlement intérieur à adopter– Règle de comportement - Charte de la Laïcité – Charte du parent accompagnateur 4. Utilisation des locaux (convention / bilan) / Temps Récréatifs de Restauration (TRR) / Études surveillées 5. Sécurité et surveillance des élèves – Exercices d'évacuation incendie - Plan Premier de Mise en Sécurité : risques majeurs, attentat/intrusion 6. Programme de lutte contre le harcèlement à l'école 7. Plan de continuité pédagogique 8. Projets pédagogiques (collectifs) 9. Coopérative scolaire : fonctionnement (mandataires / budget) 10. Travaux et équipements 11. Demandes des parents d'élèves
----------------------	---

Présents		
Enseignants	ROSATI Sylvain - Directeur école élémentaire ARTERO Monica - Adjointe école élémentaire ESTELLE Manon - Adjointe école élémentaire DESCOMPS Raphaël - Adjoint école élémentaire OLMI Anne-Catherine - Adjointe école élémentaire VERRIER Yves - Adjoint école élémentaire CLIMENT-TAPIS Lugdvine - Adjointe école maternelle DEPARIS Véronique - Adjointe école maternelle HENRIOT Béatrice - Adjointe école maternelle PEYRONNEL Elodie - Adjointe école maternelle	
Parents d'élèves délégués élus	Maternelle	Élémentaire
	BENCHOUBANE Nadia MALSERT Anaïs CHABRIERE MSIKA Audrey ROURE- DE POULPIQUET Emmanuelle	SITBON Matthias SOUPRAMANIEN Alexandre RAHMOUNE Lise AHADDAD Samia MARTIN-LAVAL Tamara TOUBOUL Églantine
Représentant Mairie 6° / 8°	RICHARD Dona	
Personnel Municipal	ALCAZAR Philippe – Concierge VANNINI Muriel – Coordinatrice secteur	

Excusés CAUX Anthony – Adjoint élémentaire
ANFOSSO-TARQUINI KHAROUBI Sandrine - parent d'élève
MASSON Juliette, Représentante Mairie 6° / 8°

Secrétaire de réunion

Madame Monica ARTERO accepte d'assurer le secrétariat du Conseil d'École.

PROCES – VERBAL de REUNION

Préambule :

- présentation du RASED (Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté) par Mme Vanessa Colombo – Maître E
- présentation de l'ITEP Sanderval par M. Boza – Chef de service

1. Installation du Conseil d'École – présentation des membres - rôle - attributions - règles de fonctionnement - Diffusion des informations aux familles

Un tour de table est réalisé afin que chacun des membres puisse se présenter.

Monsieur ROSATI, Directeur, rappelle les résultats des élections qui se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2023 – le vote a eu lieu exclusivement par correspondance, deux listes se sont présentées :

Élémentaire

pour **205** électeurs inscrits :

110 votants soit **53,66%** de participation soit 7 points de plus que l'année
24 bulletins blancs ou nuls
86 suffrages exprimés

1 siège sur 6 attribué à la liste apparentée FCPE.

5 sièges sur 6 attribués à la liste de parents non affiliés à une association.

Maternelle

pour **150** électeurs inscrits :

88 votants soit **58,67%** de participation soit 28,26 points de plus que l'année
18 bulletins blancs ou nuls
70 suffrages exprimés

1 siège sur 4 attribué à la liste apparentée FCPE.

3 sièges sur 4 attribués à la liste de parents non affiliés à une association.

Les résultats ci-dessous mettent en évidence une participation plus importante d'année en année. Le directeur remercie les parents délégués (candidats) et l'équipe éducative qui se sont mobilisés pour faire vivre la démocratie au sein du regroupement.

Les attributions, règles de fonctionnement et mode de réunion sont rappelés, le Conseil d'École se réunira réglementairement une fois par trimestre. Monsieur ROSATI rappelle que le Conseil d'École peut aussi être réuni de façon exceptionnelle :

- à la demande du Directeur,
- à la demande de l'Inspecteur de circonscription,
- à la demande de la moitié de ses membres.

L'ordre du jour est fixé par le Directeur qui invite les membres participants 8 jours avant la date des réunions (délai légal).

Les dates de réunion des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres seront communiquées dès que possible.

Le règlement intérieur du conseil d'école est établi conformément à la réglementation, il précise notamment les modalités des délibérations. **Il est adopté à l'unanimité**

Les modalités de rencontre et d'échanges entre les familles et les enseignants sont précisées :

- Le Directeur est déchargé tous les lundis et mardis, il se tient à la disposition des familles sur rdv sauf en cas d'urgence.
- Réunions de parents de la classe par l'enseignant, 1 fois par an dans les 15 jours qui suivent la rentrée (possibilité laissée aux enseignants de réaliser d'autres réunions).
- Entrevues individuelles à demander par les familles aux enseignants concernés par l'intermédiaire du cahier de liaison (petit cahier jaune) ou directement à l'enseignant en maternelle.
Rappel : aucun rdv ne peut être donné à 8h20 ou 13h20 (accueil des élèves) sauf en cas d'urgence.
- Avec leur accord, les adresses e-mail des parents délégués ont été diffusées à l'ensemble des parents.
- Informations aux familles : cahier de liaison (élémentaire), panneau d'affichage, les mails et le site internet.

2. Effectifs actuels

Monsieur Rosati présente l'organisation pédagogique :

Élémentaire

Nom - Prénom	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Anne Catherine OLMI	25					25
Gaïa VIGNOLI / Raphaël DESCOMPS		10	8			18
Yves VERRIER		19				19
Sylvain ROSATI / Manon ESTELLE			20			20
Anthony CAUX				27		27
Monica ARTERO					26	26
Total	25	29	28	27	26	135

Maternelle

Nom - Prénom	TPS	PS	MS	GS	Total
Béatrice HENRIOT		27			27
Lugdvine CLIMENT-TAPIAS				20	20
Véronique DEPARIS			17		17
Elodie PEYRONNEL			6	13	19
Total		27	23	33	83

3. Règlement intérieur à adopter – Règles de comportement - Charte de la Laïcité – Charte du parent accompagnateur

Monsieur Rosati présente le règlement intérieur pour 2023 – 2024. Ce dernier reprend les dispositions du règlement départemental des écoles. Il est rappelé qu'une tenue vestimentaire correcte est exigée. Il est également rappelé que :

- L'utilisation d'un téléphone portable mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'école et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'école (**sorties** et **voyages scolaires**). Seul l'usage de dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et projet d'aide individualisé (PAI) ;

- L'annexe n°1 : règles de comportement avec l'échelle des sanctions est explicitée. Il est précisé que ces règles claires et communes à l'ensemble de l'école tendent à améliorer le climat scolaire (justice scolaire). Le règlement intérieur est proposé au vote, il est adopté à l'unanimité.

- La charte de la Laïcité et la charte du parent accompagnateur sont également annexées. Dès la rentrée, l'ensemble des familles a eu connaissance du règlement et de ses annexes. Ces documents ont été explicités par Monsieur Rosati lors des différentes réunions de rentrée.

L'ensemble des documents sont à consulter sur le site de l'école depuis le jour de la rentrée. Ils ont d'ailleurs été signés par les représentants légaux.

- En élémentaire, depuis l'année scolaire 2019/2020 un original des livrets scolaires semestriels (fin janvier / fin juin) est transmis aux familles, aucun duplicata ne sera fourni.

M.Rosati insiste sur le principe de laïcité et de neutralité dans l'enceinte scolaire.

M.Rosati annonce que depuis août 2023 : le directeur peut demander au directeur académique d'exclure un élève harceleur (cf. règlement intérieur).

4. Utilisation des locaux (convention / bilan) / Temps Récréatifs de Restauration (T.R.R.) / Etudes surveillées

Monsieur Rosati rappelle la répartition et l'usage des locaux :

Les locaux de l'école sont essentiellement en rez-de-chaussée (cf. plan de masse) avec :

Élémentaire :

- 6 salles de classe numérotées de 1 à 6, 1 salle informatique (petite ne pouvant accueillir matériellement pas plus de 15 élèves) et le bureau de direction donnant sur la cour de récréation, cela permet une évacuation efficace et rapide.
- Une salle polyvalente (petite pour certaines activités, notons l'absence de réels lieux pour pratiquer l'EPS).
- Une salle de classe initialement dédiée à l'espagnol avec une seule porte, elle ne peut accueillir plus de 19 personnes.
- Une bibliothèque (salle de réunion / salle des maîtres) 1^{er} étage.
- Une chambre dite forte pour le rangement (local EPS + stockage du matériel de l'association des parents d'élèves).

Maternelle :

- 4 classes
- un dortoir
- une salle de motricité

Depuis la rentrée 2018, la semaine scolaire est organisée sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) avec :

- Une garderie du matin (7h30/8h20) assurée tous les jours par l'association Synergie Family.
- Une garderie du soir (16h30/18h00) assurée tous les jours par l'association Synergie Family.

Ce temps périscolaire est organisé dans les locaux de la maternelle.

Informations mairie : un questionnaire a été envoyé aux parents pour savoir si des parents sont intéressés par la garderie du soir jusqu'à 18h30, 5 enfants inscrits nécessaires pour le démarrage.

Les parents d'élèves soulignent que le turn over trop fréquent des animateurs est néfaste pour le lien avec les élèves et les familles. Il a été souligné également des problèmes avec certains animateurs, Mme Richard répond que les services de la municipalité sont vigilants sur cette problématique et que les animateurs concernés sont

renvoyés. Il ressort pendant les échanges que si le personnel municipal et éducatif (il est rappelé qu'au-delà de 16h30 il s'agit d'un temps municipal) présents constataient des dysfonctionnements ils font remonter.

- En élémentaire, des activités artistiques et sportives sont assurées les lundis et jeudis (11h30/13h30) par l'association Synergie, un roulement est réalisé entre les élèves. Mme Masson nous informe que les quatre jours seront couverts en janvier. Cela est une très bonne nouvelle, ces activités contribuent à l'amélioration du climat scolaire.

Une convention a été signée avec le directeur, l'association Synergie et la Mairie de Marseille.

L'école élémentaire met à disposition : la cour de récréation, la salle polyvalente et la salle dite d'« espagnol ».

- Trois études surveillées (16h30/17h30) sont assurées les lundis, mardis, jeudis et vendredi par Mesdames Olmi, Artero et M. Rosati (plus de 60 élèves). Depuis 2021, les études surveillées sont assurées les veilles de vacances scolaires et des fériés.
- Une convention a été signée avec le directeur, l'association Vis Comika Cie et la Mairie de Marseille. Une initiation au théâtre est proposée aux élèves de la maternelle et de l'élémentaire le lundi, mardi et jeudi. Locaux utilisés : bibliothèque et salle de motricité de la maternelle.

5. Sécurité et surveillance des élèves – Exercices d'évacuation incendie - Plan Premier de Mise en Sécurité : risques majeurs, attentat / intrusion

La surveillance des élèves est une responsabilité de tous les maîtres, elle s'effectue de façon continue suivant les modalités qui sont précisées dans le règlement intérieur de l'école. Le service est organisé avec deux maîtres pour chaque temps de surveillance des élèves dans la cour (récréation / accueil) en maternelle et en élémentaire.

En élémentaire, les élèves ne sont pas autorisés à se rendre aux toilettes durant le temps de classe (cf. règlement intérieur), en cas de problème de santé obligeant un élève à se rendre aux toilettes durant le temps de classe, un certificat médical est demandé. Dans la mesure du possible, le directeur de l'école est présent aux entrées et aux sorties.

L'exercice trimestriel d'évacuation des locaux en cas d'incendie a eu lieu le mardi 12 septembre à 9h55 et s'est déroulé de façon très satisfaisante pour l'ensemble de la communauté éducative présente dans les locaux : le premier élève sort du bâtiment en 5 secondes et l'appel nominatif des élèves est terminé en moins de 2 minutes, au point de rassemblement près de la clôture.

Sur le « temps municipal » entre 11h30 et 13h20, un exercice d'évacuation incendie est à prévoir par les responsables de la collectivité territoriale, le directeur les assistera si sollicitation. L'année passée, il n'a pas été effectué.

Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) :

- un exercice de confinement avec scénario risques naturels et technologiques : « s'enfermer » a eu lieu le 10 octobre à 9h15. Les valises de secours ont été vérifiées par Mesdames Olmi et Deparis.
- un exercice de confinement avec scénario attentat / intrusion : « s'enfermer » sera programmée en novembre. Néanmoins, le signal d'alerte est donné par une corne de brume ; les téléphones portables personnels des enseignants ne pouvant pas être un moyen sûr et efficace pour diffuser une information dans l'urgence. Il est à noter que le signal n'est pas entendu par l'ensemble des membres de la communauté éducative de l'élémentaire à la maternelle.
- Mme Richard annonce que 2 écoles du secteur sont pilotes pour tester un système d'alerte intrusion, l'école Prado Plage ne fait pas partie de ce dispositif. Le système d'alerte centralisé est demandé comme chaque année par le Directeur (voir ci-dessous dans le point 10 Travaux et équipements)

Précisions : Depuis le 23 décembre 2021, l'élaboration des PPMS n'incombe plus aux directeurs d'école.

La circulaire du 8 juin 2023 clarifie le rôle de chacun : c'est bien la direction académique qui élabore le PPMS à la faveur d'un échange avec la collectivité et d'une consultation du directeur d'école.

À partir de la rentrée scolaire 2023-2024, les DSDEN renouvellent les PPMS au moins par cinquième, en accordant une priorité aux écoles les plus soumises à des aléas et les plus vulnérables.

6. Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Depuis mars 2022, l'ensemble des écoles (élémentaires), collèges et lycées s'engagent dans une démarche visant à lutter contre le harcèlement scolaire. Présentation du dispositif et de la charte signée en début d'année.

1^{er} temps fort : journée « NON AU HARCELEMENT » NAH jeudi 09/11, dress code : bleu en bas / blanc en haut.

Le 17 octobre, Mme Artero, M. Verrier et M. Rosati ont animé un atelier sur le thème avec comme fil conducteur le questionnement suivant :

- Comment détecter le harcèlement ?
- Comment sensibiliser mon enfant au harcèlement ?
- Comment agir contre le cyberharcèlement ?

Cet atelier a été organisé à 17h30 afin de tenir compte des contraintes professionnelles des parents, 18 parents présents sur les 205 invités. Le directeur remercie les parents présents pour la qualité des échanges.

Le support de l'atelier, un diaporama a été envoyé par mail à l'ensemble des parents.

7. Plan de continuité pédagogique

A la sortie du confinement (COVID), un plan de continuité pédagogique a été élaboré. Au sein de l'école, il prévoit l'utilisation de l'Environnement Numérique de Travail Beneylu en cas de fermeture des écoles.

Le cas échéant, les identifiants et les mots de passe seront transmis. La messagerie de cet outil numérique sera exclusivement utilisée en cas de fermeture des écoles.

8. Projets pédagogiques (collectifs)

Nos actions / projets collectifs rentrent dans le cadre des quatre domaines de notre projet d'école. Ils tendent à renforcer le « vivre ensemble », en luttant notamment contre le harcèlement, et donc à améliorer le climat scolaire.

- Dictée ELA (pour l'élémentaire) et course « Mets tes baskets et bats la maladie » pour tous : La course 2024 sera programmée ultérieurement.

Principe : les élèves recherchent des personnes qui acceptent de récompenser leur effort au profit d'ELA en effectuant un don. C'est une grande campagne citoyenne qui a pour but de sensibiliser les élèves à la solidarité, au handicap et au respect de la différence. Elle permet de les impliquer concrètement en faveur d'une cause : agir pour soutenir les enfants et adultes touchés par une maladie rare et dégénérative, les leucodystrophies. Nous participerons à la dictée 2023 en période 2 (avant les vacances de Noël).

- Rire médecin : soutien / journée rouge, collecte de fonds
 - Collecte de bouchons en plastique : opération « Bouchons d'amour »
 - Service sanitaire (élémentaire) : hygiène bucco-dentaire, risques liés aux écrans, santé et environnement
- etc.

- Jardin pédagogique : Mme Henriot Béatrice en est la référente.
- Class'échecs en élémentaire
- Sur le thème du sport / des jeux olympiques :
 - ° carnaval : date à déterminer
 - ° olympiades
 - ° Chorale inter-cycles : PS au CM2 fin juin

9. Coopérative scolaire : fonctionnement (mandataires / budget)

Pour mémoire, les équipes pédagogiques ont fait le choix depuis plusieurs années d'adhérer à l'Office Central des Coopératives Scolaires - OCCE. En effet, les écoles ne disposant pas d'une personnalité juridique, elles ne peuvent détenir de comptes en dehors d'une coopérative.

Les membres de la communauté éducative sont tenus au courant de l'année de la situation financière des coopératives. En fin d'année, ils peuvent se constituer commissaires aux comptes afin de vérifier la situation financière des coopératives.

Néanmoins, les enseignants coopérateurs restent décisionnaires de l'utilisation des fonds, même si dans le cadre de conseil de classe ou de coopérative, les élèves sont invités à faire des propositions. Ce qui est le cas notamment pour le projet Échecs.

Élémentaire

Les mandataires de la coopérative Prado Plage élémentaire sont Madame Monica Artero et Messieurs Sylvain Rosati et Yves Verrier.

Solde banque disponible au 07/11/23 : 4 184,69€ dont 1 475€ d'adhésion à la coopérative.

Maternelle

Les mandataires de la coopérative Prado Plage maternelle sont Mesdames Béatrice Henriot et Lugdvine Tapias-Climent.

Solde banque disponible au 07/11/2023 : 5 787€ dont 1 055€ d'adhésion à la coopérative.

10. Travaux et équipements

Une fois de plus, le directeur remercie vivement M. Dian, chef de service et M. Terramorsi conducteur de travaux du Pôle Entretien et Travaux des Écoles et des crèches des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, pour leur disponibilité et leur réactivité. En quelques mois, de nombreux travaux ont été entrepris par la municipalité suite à la restructuration des services.

Incombant à la municipalité :

Réalisés depuis le CE du 3^{ème} trimestre - 2022/2023 :

- entretien courant
- ravalement des façades / peinture
- store / film : verrière en élémentaire
- plaques en polycarbonate du préau de la maternelle
- huisserie PVC.
- fixation des ENI avec empoussièrement (amiante).

Programmation 2024 :

- changement des visiophones ;
- ouverture à distance du portail de l'élémentaire : alarme – vol
- lavabo dans la salle des maîtres de l'élémentaire ;
- révision de l'ensemble des huisseries bois et aluminium
- traçage au sol création et rafraichissement : marelle / cerceaux ;
- portillon au niveau des toilettes de l'élémentaire / chemin vers maternelle

Demandés :

- moyen d'alerte centralisé pour déclencher le PPMS ;
- améliorer le système de chauffage dans la salle polyvalente (pièce très froide en hiver) ;
- plaques d'égout devant les classes : système à améliorer pour éviter obstruction et remontées malodorantes ;
- finir la clôture montée de la Cadenelle ;
- zone d'ombrage dans la cour de l'élémentaire par la pose de voilage.

- Les parents d'élèves interpellent Mme RICHARD sur l'entretien des jardins en effet ceux-ci constatent que des branches tombent des arbres et pourraient causer des blessures aux enfants ou aux parents, ces branches pouvant se trouver sur l'allée qui mène à l'école maternelle.

M. ROSATI explique que le responsable du service arboricole de la ville est venu faire un diagnostic à l'école. La politique est de ne pas couper les branches mais plutôt de « laisser faire la nature ».

Mme Richard a pris note de cette remarque des parents tout en énonçant le principe de la politique de la ville dans ce domaine.

- Les parents d'élèves rappellent à Mme Richard la présence de nombreux moustiques dans l'école, cette présence est due à la stagnation de l'eau à cause des toits plats. Les parents d'élèves proposent la solution de l'utilisation d'insecticides comme faits dans d'autres villes. Cela n'est pas envisageable même pendant les vacances, interdiction d'utiliser des produits chimiques.

- Suite à la demande de Mme Touboul – parent déléguée – au sujet du DTA (diagnostique technique amiante). Ci-dessous les éléments de réponses :

Conformément au code de la Santé publique, les usagers d'un établissement peuvent consulter le DTA. Néanmoins, comme précisé par la municipalité, le DTA ne peut être transmis aux parents d'élèves étant donné qu'il s'agit d'un document relatif au code du travail, d'un document entre le maître d'œuvre et l'entreprise.

Concernant l'amiante, le directeur transmet les éléments communiqués par M. Dian. Ils ont vocation à rassurer l'ensemble de la communauté éducative.

Le DTA est à jour puisqu'ils datent de 2021. Ils seront à nouveau mis à jour en 2024.

En élémentaire, les ENI – environnement numérique interactif ont été fixés durant les vacances de la Toussaint, cela a généré énormément de poussière. Les prélèvements effectués, durant le chantier, par le diagnostiqueur, mettent en évidence qu'il n'y a pas de fibre d'amiante dans l'air suite aux travaux.

En maternelle, seule la classe n°3, après prélèvement, contient de l'amiante dans les murs (une dégradation localisée au niveau du lavabo), une action de rebouchage a été réalisée. Tous les autres prélèvements ont révélé une absence d'amiante même dans la chaufferie. Pour cette classe, des actions correctives ponctuelles à mener sont préconisées, une nouvelle action sera effectuée prochainement.

La municipalité : Mme Masson et M. Dian rappellent également que l'amiante n'est dangereuse que lorsqu'elle est volatile (lors de travaux de perçage par exemple) et non lorsqu'elle est emprisonnée dans la peinture ou dans les murs.

Incombant à la métropole :

Demandés à la Métropole :

➤ Aménagement de la voirie : rue du commandant Rolland.

Le directeur alerte : plusieurs accidents graves ont été évités devant l'école. Pour mémoire : lors d'un conseil d'école, nous étions à l'extérieur, dans la cour près de la route, nous avons pu constater le bruit du trafic et la vitesse des véhicules, nous avons entendu une collision.

Depuis 2017, nous alertons la métropole et la municipalité des risques encourus par les élèves et leurs familles sur la voirie et aux abords de l'école.

Concernant le plan « Senior aux abords de l'école », Mme Masson informe que la mairie n'a pas reçu de candidature pour notre secteur. Cf. flyer transmis – campagne de recrutement. Elle encourage l'ensemble des membres de la communauté éducative à présenter ce dispositif aux seniors du quartier.

11. Demande des parents d'élèves

Pour mémoire, les points abordés par les parents d'élèves doivent être transmis au directeur au moins une semaine avant la séance du Conseil d'École (hors vacances scolaires).

Une seule question est posée, elle concerne le diagnostic technique amiante – voir le point sur les travaux.

Information :

Dans le cadre de l'auto-évaluation de notre école, une enquête a été proposée aux familles pour recueillir leur point de vue. Cette démarche, portée par le Conseil d'évaluation de l'École, vise à nous aider à améliorer la qualité des apprentissages des élèves de leur parcours scolaire, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école. Le questionnaire en ligne a été envoyé le 20/10, il était actif jusqu'au 06/11. Quelques éléments extraits juste avant le conseil d'école :

- 115 parents ont répondu à ce questionnaire sur 355 parents soit 32 % des parents (sans prendre en compte les fratries).

- 105 parents pensent que leurs enfants sont en sécurité à l'école - 93 parents pensent que leurs enfants sont en sécurité sur le chemin de l'école.

- 103 parents pensent que leurs enfants viennent à l'école avec plaisir.

L'ensemble des résultats seront analysés dans le courant de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h30

Monica ARTERO, secrétaire de séance

Sylvain ROSATI, directeur